

# VILLE DE ROANNE

## DECISION DU MAIRE

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

**N° 2023-25**

#### **FINANCES-MOYENS GENERAUX**

- **Renouvellement de l'éclairage public en LED**
- **Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert**

Devant la hausse du prix de l'énergie, la Ville de Roanne a des intérêts financiers à réduire ses consommations électriques notamment en passant par une modernisation de l'éclairage public.

Dans ce contexte, les élus ont souhaité poursuivre la modernisation des installations d'éclairage public initiée en 2015 (28 % des luminaires sont passés en LED), soit 4587 points lumineux à changer (dont certains sont déjà prévus d'être remplacés dans le cadre des grands projets d'aménagement). Au-delà des économies de fonctionnement à réaliser, les investissements permettront de diminuer la pollution liée à la production d'électricité.

Le projet inclut les opérations suivantes :

- le remplacement des luminaires en tenant compte des niveaux d'éclairement juste nécessaire pour les différents types de rue ;
- la mise en place d'abaissement de puissance également en fonction des types de rue, des usages et des enjeux comme la vidéo protection ;
- la mise en place de télégestion pour faciliter les opérations ou interventions de modifications à distance des consignes d'éclairage.

En prenant pour référence la valeur de l'électricité en janvier 2023 à 0,29 € T.T.C./kWh, l'investissement permettrait de réaliser une économie de 350 000 € par an pour un investissement estimé à 5 300 000 € H.T..

Dans le cadre du Fonds Vert, l'Etat lance un dispositif de financement en faveur des collectivités pour rénover les parcs de luminaires d'éclairage public. La Préfecture de la Loire prévoit un premier relevé de candidature pour la fin du mois de mars 2023. Le projet de renouvellement de l'éclairage public en LED à Roanne répond aux enjeux du dispositif. Toutefois, celui-ci ne précise pas le montant ou taux de financement auquel peuvent prétendre les bénéficiaires.

Ainsi, le plan de financement du projet se présente de la façon suivante :

<b>Dépense</b>	<b>Montant (H.T.)</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
Travaux	5 317 500 €	Etat	1 000 000 €
		Autofinancement	4 317 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 317 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 317 500 €</b>

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

**D E C I D E**

- de solliciter une subvention à hauteur de 1 000 000 € auprès de la Préfecture de la Loire au titre du Fonds Vert ;
- d'effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette Décision.

ROANNE, le **20 MARS 2023**

Le Maire,

  
**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération

